XII° ANNÉE — N° 3885 — VENDREDI 12 JUILLET 1901

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIII°
5, rue Bayard, 5,
Téléphone 514,38 — 524,45

34, Grande-Rue, 34

35, Rue des Ursulines, 35

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 612

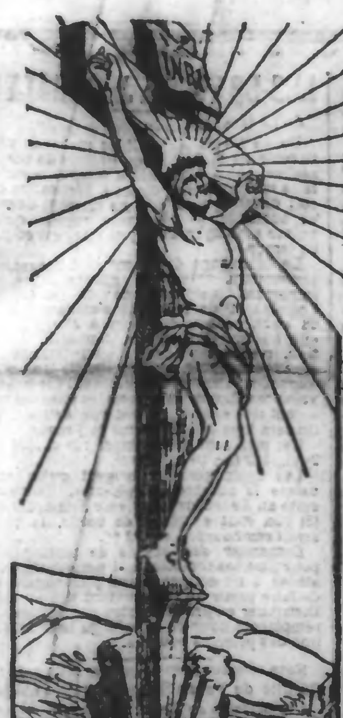

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Les deux escadres de la Méditerranée, réunies en une seule armée navale sous les ordres de l'amiral Gervais, sont arrivées ce matin à Toulon. Elles y séjourneront jusqu'au 17 juillet.

×

M. Captier, supérieur général de Saint-Sulpice, vient de donner sa démission motivée par des raisons de santé. — Il est remplacé à la tête de l'illustre Compagnie par M. Lebas, supérieur du Séminaire Saint-Irénée, de Lyon.

×

La Bulgarie qui veut se préserver de toute contagion possible de la peste est revenue sur sa décision.

L'Orient-Express n'a pas pu partir. La Bulgarie et la Roumélie orientale sont fermées partout, et une quarantaine de onze jours est imposée à tous les voyageurs.

×

L'instruction de l'affaire des troubles de Margueritte est à peu près terminée. Il y aura 143 prévenus.

×

Des dépêches de Changhaï affirment que le prince Tuan organise un nouveau mouvement xénophobe avec le consentement tacite de l'impératrice, et que le prince Pou-Shung, héritier du trône impérial, fils de Tuan, est allé rejoindre son père.

×

Des dépêches d'origine anglaise assurent de nouveau que la guerre dans l'Afrique Australe sera terminée en septembre et qu'alors le Parlement sera convoqué en session extraordinaire pour régler les détails de la paix.

×

Les Anglais ont fait pendre à Middelburg deux individus pour haute trahison et ont forcé un grand nombre des notables du pays à assister à ces exécutions.

×

A Séville, non seulement les garanties constitutionnelles sont suspendues ; mais encore l'état de siège est proclamé.

×

Un incendie a réduit en cendres les trois quarts d'une petite ville du Haut-Palatinat. Deux églises, le presbytère, un couvent de femmes sont brûlés. Les habitants campent au milieu des champs.

×

Une terrible collision de trains a eu lieu vers Chicago. Les deux mécaniciens et six personnes ont été tués sur le coup ; vingt-cinq voyageurs sont blessés. On croit qu'il y a d'autres victimes sous les décombres.

×

Une violente tempête sévit sur les côtes du Texas. — A Galveston, les rues avoisinant la mer ont été inondées.

LA PESTE

A peste, fame et bello, libera nos Domine!
LIT. DES SAINTS.

La guerre, la famine et la peste sont trois fléaux terribles qui, de tout temps, ont épouvanté le monde. — L'Eglise a de suppliantes invocations pour demander à Dieu d'en préserver l'humanité. C'est peut-être l'heure de s'en souvenir.

Depuis deux ans bientôt, la guerre — une guerre d'extermination sans pitié — couvre de sang et de ruines tout le Sud-Africain. Et tous les jours, les dépêches de ces régions signalent de multiples cas de peste au Cap, à Port-Elisabeth et à Durban : les deux fléaux sont réunis.

Depuis trois ans, la famine décime l'Inde.... l'Inde ruinée par la rapacité de l'Angleterre ! Et certainement, on n'a pas oublié les navrants récits disant la détresse des malheureuses populations hindoues.

Et voici que maintenant la peste semble menacer l'Europe. — Le *Laos*, courrier de Chine et du Japon, vient d'arriver à Marseille avec des pestiférés à bord. — Sans doute, on a pris toutes les mesures que la prudence impose, et il n'y a pas à concevoir d'alarmes. Sans doute, la science a fait de merveilleuses découvertes, et il est permis d'espérer que les précautions sanitaires avec l'emploi du sérum antipesteux arrêteront le fléau à nos portes.

L'émotion pourtant a été quelque peu vive à Marseille, où toute mémoire de la terrible peste de 1720 n'est pas encore perdue. Il ne faut pas en être surpris ; car, en même temps, on apprenait que pendant la première semaine de juillet, à Hong-Kong, sur 47 cas de peste constatés, 46 avaient été suivis de mort.

D'autres cas de peste se sont aussi produits à Constantinople ces temps derniers, et l'Orient-Express, contraint à une quarantaine de onze jours, n'a pas encore été autorisé à reprendre son parcours à travers la Bulgarie.

L'épidémie a donc, ou du moins paraît avoir un caractère sérieux. Encore une fois, il ne faut pas s'en alarmer, mais il est bon, mais il est sage de se tenir prêt à la combattre ; mais il est bon, mais il est sage surtout de demander à Dieu de nous en préserver.

La peste fut-elle connue des anciens sous le nom qu'elle a gardé ? C'est probable ; mais ce n'est pas sûr. Est-ce la peste qui fit mourir Périclès ? Peut-être. Mais il est certain qu'Hippocrate en a fait une description fidèle.

Au temps de Justinien, la peste — c'est bien alors vraiment la peste — emporta la moitié de la population d'un grand nombre des villes de l'Italie.

En 1270, saint Louis et plusieurs de ses chevaliers, croisés avec lui, moururent de la peste devant Tunis.

Au milieu du XIV° siècle, la peste apparaît tout à coup en Europe. — Un navire qui venait d'Egypte la débarque en Sicile d'où elle gagne bientôt la Toscane et la Provence : Avignon, Narbonne et Montpellier perdent presque la moitié de leurs habitants. La contagion monte jusqu'à Paris et à Rouen.

Un peu après, de 1349 à 1351, l'Allemagne et l'Angleterre sont envahies à leur tour. Puis la famine ajoute aux horreurs de l'épidémie : les loups pressés par la faim quittent leurs tanières, se ruent sur les villages et s'y repaissent de la chair déjà putréfiée des moribonds abandonnés : des hameaux entiers disparurent jusqu'au dernier homme. Les cadavres restés sans sépulture ajoutaient à l'infection pestilentielle de l'air.

Boccace a décrit la peste « noire », dite aussi « peste de Florence » qui fit en cette ville plus de 100 000 victimes. Cette épidémie dura quatre ans et mit au tombeau le tiers des habitants de l'Europe, soit environ 25 millions d'êtres humains.

De 1502 à 1669, la Provence a subi douze fois la visite de la terrible faucheuse. En 1629, Paris, Montpellier et Nîmes furent aussi atteints ; Nimègue le fut en 1635 et Londres en 1665.

C'est en 1720 — nous l'avons déjà rappelé — que Marseille subit toute la fureur de l'horrible contagion : elle perdit la moitié de sa population, et Toulon, qui alors n'avait qu'à peine 20 000 âmes, compta 13 000 morts. C'est aussi pendant cette année terrible que brilla, comme une merveille, le dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme de Mgr de Belsunce (il fut d'abord Jésuite — ces Jésuites, vraiment, ont toujours été des misérables dignes de l'exécration publique !) et celui non moins admirable du chevalier Rose.

La plus terrible de ces épidémies fut celle de Moscou en 1771 : sa population fut presque tout entière anéantie.

Pour être à peu près complet sur ce triste sujet, il faut rappeler encore le souvenir des pestiférés de Jaffa à la suite de l'expédition de Syrie en 1799, la belle conduite de Desgenettes et du baron Larey, et enfin la peste de 1835 en Turquie et en Egypte.

Depuis cette époque, l'Europe a été à peu près exempte de la peste ; mais elle a subi plusieurs fois le choléra, presque aussi contagieux et terrible.

Les deux Amériques n'ont jamais eu à souffrir de la peste ; mais elles ont subi la fièvre jaune, et surtout la fièvre de l'or, dont les victimes furent innombrables.

Il est reconnu que les rats sont les plus dangereux propagateurs de la peste. Pourquoi donc, dans nos grands ports et dans nos grandes cités d'Europe, ceux qui ont charge de veiller à la salubrité publique ne prennent-ils pas les mesures nécessaires pour la destruction de ces terribles animaux ? En vérité, cela serait moins pittoresque mais plus utile que le lamentable spectacle de leurs querelles et de leurs pugilats qui font craindre que bientôt les salles de leurs séances n'aient rien à envier aux arènes des foires !

Ah ! Seigneur, en nous préservant de la guerre, de la famine et de la peste, des politiciens tapageurs, délivrez-nous aussi !

A. P-B.

LE SAINT-SIÈGE
ET LES CONGRÉGATIONS

On lit dans le *Gaulois* :

Nous avons publié l'admirable Lettre écrite par le Saint-Père en faveur des Congrégations atteintes par la loi inique et maudite.

On nous affirme que Sa Sainteté aurait écrit une autre Lettre, celle-là adressée au gouvernement. Cette Lettre aurait un caractère plus politique que la première. Bien entendu, nous n'avons pas la prétention d'en connaître le texte exact, mais l'on nous affirme que dans une phrase d'une grande envolée elle marquerait le regret attristé que le Pape éprouve à voir frapper précisément, par le gouvernement, « les membres des Congrégations qui rendent le plus de services à la France et à l'étranger ».

Cette « autre Lettre » n'est-elle pas le « document diplomatique » qu'annonçait lundi Félix II, le correspondant romain du *Figaro*, et auquel faisait également allusion notre correspondant dans sa lettre de Rome parue mardi dernier dans la *Croix*.

LA LETTRE DU PAPE
ET
L' « Osservatore Romano »

L'*Osservatore Romano* qui nous arrive ce matin s'exprime ainsi à propos de la Lettre du Saint-Père aux Supérieurs généraux des Ordres religieux :

.....Cette Lettre parle d'elle-même et n'a besoin d'aucun commentaire.

Il convient donc de la propager afin que ceux qui sont dans le monde de la bonne foi connaissent combien est odieux l'ostracisme infligé à des hommes et à des femmes distingués dont le seul démérite est d'être inaccessible à l'esprit du mal incarné dans la Franc-Maçonnerie, et quel dommage en résultera pour la France chrétienne.

En propageant la Lettre pontificale, on propagera aussi l'esprit de Jésus-Christ qui continue dans son Vicaire le magistère perpétuel, et affirme, en même temps que la douceur, l'autorité de ceux qui sont appelés à partager son divin ministère sur la terre.

...Les familles religieuses persécutées jusqu'au point que l'on ne respecte pas envers elles les droits sacrés communs à tous les citoyens sont, à cette heure en France, soumises à la puissance des ténèbres.

L'Ange du Vatican est venu les réconforter, les ranimer, les consoler.

Sa voix retentissante proclame devant le monde entier la renommée de leurs bienfaits dans l'ordre religieux, moral et civil.

Il leur envoie ses bénédictions, ses conseils pleins de tendresse et ses directions autorisées afin qu'elles témoignent, par leur conduite, qu'elles sont bien les images de Jésus-Christ.

Heureuse coïncidence

Nous avons signalé et beaucoup de nos lecteurs auront admiré au dernier Salon la belle statue du R. P. Pernet, fondateur des Petites-Sœurs de l'Assomption, dont les amis de l'œuvre avaient demandé l'exécution à l'éminent artiste Guittet.

Au moment où, de retour du Salon, la statue du regretté Père faisait son entrée chez ses Filles pour se dresser sous les arbres qui ombragent son tombeau, une lettre inattendue de Rome est venue jeter une grande joie et une douce espérance dans toute sa famille religieuse.

Elle apprenait que la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers avait non seulement accordé aux Petites-Sœurs de l'Assomption garde-malades des pauvres, un bref de louange avec l'exceptionnelle formule *Cum amplissimis verbis*, mais avait encore, dans la même séance, approuvé à l'unanimité les Constitutions de cette association d'une façon complète et définitive.

Cette approbation hâtive est une faveur très exceptionnelle motivée par les fruits de l'œuvre et aussi, a-t-il été dit expressément, par ce fait que les Pères fondateurs des Petites-Sœurs de l'Assomption sont « les premières victimes de la persécution et de la haine contre les Réguliers. »

Les amis de l'Assomption comme ceux de la *Croix* accueilleront avec joie cette nouvelle consolante.

LA DÉMISSION DE M. CAPTIER
SUPÉRIEUR DE SAINT-SULPICE

Nous recevons communication de cette note :

M. Captier, supérieur de Saint-Sulpice, dont la santé inquiétait justement depuis quelques mois tous ceux qui l'approchaient, vient de se démettre de ses fonctions de supérieur qui lui paraissaient désormais au-dessus de ses forces affaiblies par la maladie.

L'assemblée des 12 assistants de la Compagnie de Saint-Sulpice réunie à Issy a accepté la démission du vénérable supérieur en le priant toutefois de vouloir bien accepter le titre de « supérieur honoraire » et, dans sa séance d'aujourd'hui 11 juillet, elle vient de mettre à sa place M. Lebas, précédemment supérieur du Séminaire de Saint-Irénée à Lyon.

M. Lebas, originaire du diocèse d'Arras, est bien connu à Paris où il a enseigné pendant quelques années la théologie et le droit canonique.

C'est en 1866 qu'il quitta Paris pour aller diriger, comme supérieur, le grand Séminaire de Bourges.

En 1874, il avait été mis à la tête du Séminaire de Lyon, le plus important que la Compagnie possède en province et qu'il a gouverné pendant vingt-sept ans avec une sagesse et une fermeté auxquelles tout le monde rend hommage.

INVASION DU PROTESTANTISME

Clermont, 11 juillet. — Le directeur de la *Délivrance*, M. Ernest Renauld, a fait hier soir, dans la salle du Cercle catholique de Clermont, la conférence que nous avions annoncée, devant une réunion très nombreuse.

M. Ernest Renauld a exposé le rôle néfaste joué par les protestants dans la politique actuelle.

Il a fait le tableau de l'œuvre des protestants, s'acharnant à persécuter les catholiques, accaparant toutes *les fonctions publiques*.

Il a dénoncé les menées des missions anglo-protestantes enserrant la France dans un réseau d'espionnage.

Et pour conclure, l'orateur a fait un vibrant appel à l'union de tous les catholiques contre la coalition des protestants, des juifs et des francs-maçons.

Les paroles de M. Ernest Renauld ont été accueillies par de vifs applaudissements.

LES PROGRESSISTES
ET
M. D'ESTOURNELLES

Dans la circulaire adressée par les progressistes aux électeurs, à propos du prochain scrutin départemental, nous relevons une recommandation excellente : celle de demander aux candidats s'ils sont pour ou contre la liberté individuelle, pour ou contre la liberté du travail, pour ou contre la grève obligatoire, pour ou contre l'alliance gouvernementale et électorale avec les collectivistes.

L'énumération est, il est vrai, incomplète : il faut demander de plus aux candidats s'ils sont pour ou contre la liberté religieuse et le libre exercice du culte.

Mais elle suffit à démontrer que l'électeur départemental doit se préoccuper de la question politique.

Sans doute, l'électeur aura quelque peine à ne pas se soucier d'abord, sinon exclusivement, du moins principalement, de la question de savoir si le chemin n° 4 sera classé et le chemin n° 5 ouvert, si la maison d'école sera restaurée, l'église réparée, la mairie badigeonnée, et le concours des animaux gras subventionné.

Ce n'est pas nous qui avons introduit la politique dans les Conseils généraux et dans les Conseils municipaux, c'est la loi qui a fait les Conseils municipaux électeurs sénatoriaux au second degré et les Conseils généraux électeurs sénatoriaux au premier degré.

Est-ce un mal ? Peut-être. Mais là n'est pas, pour le moment, la question, puisque c'est un fait certain, indiscutable.

Or, si ceux qui s'émeuvent de l'esprit sectaire de la Chambre n'ont qu'à attendre les députés au prochain renouvellement, ceux qui s'inquiètent de l'esprit sectaire du Sénat n'ont pas une minute à perdre : ils doivent nommer des conseillers généraux, résolus à changer la composition de l'assemblée du Luxembourg.

Pour résumer notre pensée : Voulez-vous un bon Sénat ? Nommez de bons conseillers généraux.

Et l'ouverture des chemins, et les réparations d'églises, de maisons d'écoles, de mairies, et les subventions départementales, qui préoccupent à juste titre l'électeur, s'en trouveront mieux. Car le tout se traduit par une question d'argent, et au train dont marche la révolution sociale, bientôt il n'y aura plus d'argent. En même temps qu'elle sera déshonorée, la France sera ruinée.

La peur de paraître clérical, source de tant de fautes pour les progressistes, leur a fait omettre, ainsi que nous l'avons dit, une des questions essentielles à poser aux candidats. La même peur leur a fait gâter une excellente déclaration sur la liberté de conscience par la mesquine addition suivante : Nous ne sommes pas des cléricaux.

Qu'ils le veuillent ou non, dès lors qu'ils sont pour la liberté, ils seront taxés de cléricalisme, et la crainte qu'ils en manifestent ne fera que redoubler l'audace de leurs adversaires à les appeler ainsi.

C'est cette peur qui a poussé M. d'Estournelles, député de la Sarthe, à voter la loi scélérate, non seulement contre l'intérêt de la justice, de la liberté et de l'égalité, mais encore contre l'intérêt de ses propres mandants.

En vain explique-t-il que les religieux de chez lui, qui sont de bons religieux, ne seront pas atteints par la loi, mais que la mesure est votée contre ceux d'à côté.

M. le maire de Solesmes (Sarthe), lui répond à merveille dans la belle lettre que nous publions plus loin : Que les députés d'à côté s'occupent de leurs religieux qu'ils connaissent, et occupez-vous des vôtres que vous voyez chaque jour faire le bien.

Si chacun avait fait ainsi, la loi n'eût pas été votée. Car c'est toujours le religieux d'à côté que les députés et sénateurs sectaires ont hypocritement prétendu accuser et frapper.

Belle excuse, en vérité, que celle de M. d'Estournelles !

Il a chargé l'arme qui tue.

— Ne tirez pas, supplie l'honorable maire de Solesmes, car votre balle irait aux bienfaiteurs du pays.

— Mais je ne les vise pas.

— Comment ! je vois la direction du coup. Les Congrégations n'en reviendront pas.

— Pas les nôtres, Monsieur le maire.

— Qu'en savez-vous, Monsieur le député ?

— Je me mettrai entre eux et ma loi.

— Quelle force aurez-vous pour défendre les nôtres, quand vous aurez assassiné les autres ?

L'histoire de M. d'Estournelles est celle de beaucoup de députés, qui ne sont pas les moins coupables.

Il a eu conscience du crime, et la peur d'être appelé clérical l'a entraîné à le commettre.

J. B.

GAZETTE DU JOUR

EMPLOI RATIONNEL DE NOS FINANCES

Nous avons déjà, ici même, parlé de la faillite de l'enseignement primaire laïque prédite par M. Bérenger, si on ne se hâtait de doubler au moins le traitement des instituteurs.

M. Henry Bérenger a indiqué, ces jours-ci, le moyen de doubler ce traitement sans impôts nouveaux.

Il est d'une simplicité vraiment admirable. Le voici :

La conséquence immédiate de la loi sur les associations, c'est la suppression du budget des cultes, c'est le retour aux finances nationales de 50 millions par an.

La Chambre élue en 1902, si elle est vraiment républicaine et laïque, devra réaliser immédiatement cette suppression du budget des cultes, et en affecter, pour le budget de 1903, les quatre cinquièmes, soit 40 millions, au budget de l'instruction primaire publique.

Ainsi seront obtenus *sans impôts nouveaux, mais par un emploi plus rationnel des finances nationales*, les 100 millions annuels nécessaires au relèvement pécuniaire de l'instituteur.

Ce n'est pas plus difficile que cela. C'est la morale des cambrioleurs qui estiment faire un emploi *rationnel* des finances des autres en se les appropriant.

LA NOTE DU RESTAURATEUR

Notre correspondant d'Autriche nous envoie ce joli trait :

En partant de Vienne pour Ischl, l'empereur d'Autriche s'arrêta à Pressbaum pour visiter le Norbertinum, orphelinat dirigé par des Frères, et dont le protecteur est l'archiduc héritier. Charmé de la bonne tenue des enfants et de tout ce qu'il observa dans cet excellent établissement, l'empereur donna aux orphelins une journée de congé avec la permission d'aller la passer dans son parc de Schœnbrunn, où ils se rendirent, en effet, lundi dernier.

Avant de repartir pour Pressbaum, le directeur fit faire halte à Tivoli, grand établissement situé non loin de Schœnbrunn, et rendez-vous bien connu des promeneurs qui vont y prendre de la bière, des glaces et des collations froides.

Le directeur fit servir des rafraîchissements et des petits pains à ses 340 pensionnaires. Quand la collation fut finie, il demanda la note au patron :

— Je vais vous la donner, répondit celui-ci, et en même temps il présenta au directeur une feuille de papier pliée en quatre sur laquelle il avait écrit : « Dites un *Notre Père* pour moi et pour le repos de l'âme de ma femme, et venez me revoir l'année prochaine. »

UN NOUVEL ICARE

Aux temps mythologiques, le malheureux Icare, pour avoir compté sans les rayons du soleil, se vit culbuté des hauteurs où l'avaient porté ses ailes de cire et il se brisa les os. Nos modernes Icares instruits par cette expérience se sont confectionné des ailes d'acier sans être plus heureux jusqu'ici. Un M. Boley-Bailey, inventeur d'une machine pour s'élever dans les airs, l'expérimentait ces jours-ci à New-York. A peine avait-il dépassé la hauteur des maisons, qu'un fort coup de vent a culbuté l'appareil, qui a été précipité sur le sol avec son conducteur, M. Boley. Celui-ci est grièvement blessé.

Il faudra trouver mieux et après avoir vaincu le soleil vaincre le vent.

LE PRÉFET D'ALGER

On annonce que c'est M. Cruchon, préfet de l'Ardèche, qui sera nommé préfet d'Alger en remplacement de M. Lutaud.

INFORMATIONS DU SOIR

LES MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 11 juillet. — L'armée navale, composée des escadres réunies, est arrivée ce matin sur notre rade et a pris ses mouillages dans l'ordre le plus parfait.

Le ravitaillement a commencé aussitôt : il comprend 16 000 tonnes de charbon, 90 tonnes d'huile, 700 tonnes de pétrole et 3 000 tonnes d'eau potable et mélangée.

Une heure après l'arrivée des escadres, 4 250 tonnes de charbon étaient embarquées à bord.

M. Lockroy, ancien ministre de la Marine, est arrivé ce matin, à Toulon, et s'est déjà entretenu avec de nombreux officiers de marine au sujet des grandes manœuvres navales.

Alger, 11 juillet. — M. Revoil, gouverneur général, s'est embarqué à midi à bord du *Maréchal-Bugeaud*, à destination de Marseille.

Roubaix, 11 juillet. — La nuit dernière, la police de Roubaix a enlevé des placards écrits à l'encre rouge : « Appel à tous les Belges. » On sait que ces derniers sont très nombreux à Roubaix.

L'appel les invite à se tenir prêts en se procurant des armes « pour la Révolution qui va avoir lieu très prochainement en Belgique pour l'obtention du suffrage universel ».

NOS TROUPES DE CHINE

Le vapeur *Alexandre III* partira très prochainement de Takou.

Ce navire ramènera le 1er bataillon de zouaves fort de 800 hommes, qu'il transportera à Oran.

A MONTCEAU-LES-MINES

Du *Temps*.

On écrit de Montceau-les-Mines à ce journal :

Il y a quelques jours, M. Coste, directeur de la mine de Montceau, avait fait appeler à son bureau 9 ouvriers choisis parmi les 700 qui ne sont pas repris et leur avait fait part de l'offre de la Compagnie de leur abandonner sa concession de Saint-Berain-sur-Dheune, avec matériel, machines, bâtiments, approvisionnements, commandes en cours et un capital de 50 000 francs pour fonder une association ouvrière de production.

Après cette entrevue, ces 9 ouvriers s'étaient adjoints une dizaine de leurs camarades comme eux non rembauchés et avaient formé une Commission chargée d'examiner cette proposition. La Commission avait à son tour désigné 4 délégués pour recueillir toutes les indications utiles et la renseigner.

Ces délégués se sont rendus à Mâcon vendredi dernier, où ils ont été reçus par M. Dieny, préfet de Saône-et-Loire, et l'ingénieur en chef des mines qui leur ont donné des explications sur l'abandon de la mine de Saint-Berain et sur les conditions dans lesquelles devait être constituée la nouvelle société.

Enfin, mardi ces délégués accompagnés de plusieurs de leurs camarades se sont rendus à Saint-Berain sur Dheune, où ils ont visité la concession, puits, ports, bâtiments, etc.

Dans une réunion que la Commission a tenue hier, les délégués ont fait part des renseignements qu'ils avaient recueillis, de leurs impressions et de leur avis. A la suite de leurs explications, la Commission a décidé à l'unanimité de refuser l'offre qui lui était faite de la concession de Saint-Berain. Elle a adressé ce matin à M. Coste, directeur de la Compagnie de Blanzy, un long rapport dans lequel elle fait connaître son refus et les motifs de celui-ci.

Elle allègue entre autre que le charbon de Saint-Berain est de très mauvaise qualité, pas marchand et par suite difficilement vendable ; que la mine est épuisée ; que pour faire des recherches, forer un nouveau puits avec l'espoir d'un résultat incertain, il lui faudrait disposer de gros capitaux qu'elle n'aura pas.

Elle déclare, en outre, qu'elle craint surtout que l'échec qui, pour elle, est fatal, ne soit attribué à l'inexpérience des ouvriers-administrateurs, et ne porte préjudice à la cause des associations ouvrières.

L'ETAT DES CULTURES

Le ministère de l'Agriculture fait connaître l'état des cultures en terre à la date du 1er juillet.

Blé d'hiver. — Très bon 1, bon 28, assez bon 43, passable 13, médiocre 0, mauvais 0, moisson faite au 1er juillet, 1.

Blé de printemps. — Très bon 0, bon 5, assez bon 28, passable 9, médiocre 6, mauvais 0, non levé au 10 mai 0, n'ont pas de blé de printemps 41, moisson faite au 1er juillet 1.

Seigle. — Très bon 6, bon 43, assez bon 31, passable 3, médiocre 0, mauvais 0, n'ont pas de seigle 1. Moisson faite au 1er juillet 1.

Avoine d'hiver. — Très bon 0, bon 17, assez bon 24, passable 13, médiocre 5, mauvais 0, n'ont pas d'avoine d'hiver 26, moisson faite au 1er juillet 1.

Avoine de printemps. — Très bon 1, bon 8, assez bon 32, passable 20, médiocre 17, mauvais 2, non levés au 10 mai 0, n'ont pas d'avoine de printemps 6.

Orge d'hiver. — Très bon 1, bon 19, assez bon 23, passable 2, médiocre 1, mauvais 0, n'ont pas d'orge d'hiver 33, moisson faite au 1er juillet 1.

Orge de printemps. — Très bon 0, bon 11, assez bon 32, passable 24, médiocre 6, mauvais 1, non levé au 10 mai 0, n'ont pas d'orge de printemps 11.

Vignes. — 11 départements ont la note très bon, 51 bon, 11 assez bon, 13 départements ne cultivent pas la vigne.

Pommes à cidre. — 2 départements ont la note assez bon, 2 passable, 9 médiocre, 1 mauvais, 71 départements n'ont pas de pommes à cidre.

Betteraves à sucre. — 18 départements ont la note bon, 18 assez bon, 7 passable, 2 médiocre, 1 département mauvais, 44 départements ne cultivent pas de betteraves à sucre.

Fourrages annuels. — Très bon 6, bon 26, assez bon 41, passable 6, médiocre 3, mauvais 0, ensemencements non terminés 0, n'ont pas de fourrages annuels 2, récolte faite 1.

Prairies artificielles. — Très bon 10, bon 37, assez bon 27, passable 8, médiocre 1, mauvais 2.

Prairies naturelles. — Très bon 9, bon 38, assez bon 33, passable 9, médiocre 2, mauvais 0.

Pomme de terre. — Très bon 3, bon 32, assez bon 33, passable 9, médiocre 8, mauvais 0. Non levées au 10 mai 0.

DÉCLARATION DE M. MÉLINE

M. Méline, qui est soumis, le 21 juillet, à la réélection comme conseiller général du canton de Corcieux, a tenu lundi, à Corcieux, une réunion dans laquelle il a prononcé un discours où, après avoir rappelé que c'est à titre de « républicain fermé et sincère, de républicain de la veille, sous l'Empire », qu'il a conquis, d'abord, et toujours conservé, depuis, les suffrages des républicains du canton de Corcieux, et que, partisan d'une République sage et ordonnée, il a combattu la réaction aux 24 et 16 mai, M. Méline ajoute :

« Je suis contre la politique révolutionnaire et pour la paix religieuse, car la guerre religieuse est le pire des fléaux pour notre pays. Mais nous ne sommes pas des cléricaux, mes amis et moi.

Nous sommes respectueux de toutes les croyances ; partisans de la liberté pour chacun, quelle que soit sa religion, nous estimons qu'un fonctionnaire doit pouvoir aller à la messe ou au prêche, sans être inquiété.

La seule chose que nous combattons énergiquement, c'est le cléricalisme, l'invasion du clergé dans la politique. Qu'il reste à sa place, sa tâche est assez belle. »

M. Méline a été acclamé comme candidat à l'élection au Conseil général.

RÉVOLTE AU LAOS

Hué, 10 juillet. — Depuis quelque temps, les Khas de la province des Bolaven (Moyen Laos) se sont soulevés.

En quelques jours, l'insurrection a pris une tournure fort inquiétante pour les Européens résidant à Ban-Mouang, Pak-Sedone et Saravane.

Les Khas, descendus en grand nombre de la vallée de la Sedone, battent en effet tout le pays autour de Pak et Ban-Mouang. Le 5 juin, ils n'étaient plus qu'à une journée de marche de la Sedone à Kong-Kac.

L'effervescence s'étend. Des troubles se sont produits dans la vallée de la Secong, du côté d'Attoyen.

L'inspecteur de la garde civile Robert a été envoyé en toute hâte avec une centaine d'hommes pour protéger Attoyen.

Toute cette partie du Laos est une des plus productives.

Elle fournit du riz des peaux, des cornes, de la cire, du benjoin, etc. Les commerçants français s'y sont établis en assez grand nombre.

Dunkerque, 11 juillet. — Par suite d'une brume intense, le steamer anglais *Cito* a abordé un ponton des ponts et chaussées et l'a coulé. Le *Cito* s'est échoué deux fois.

Le steamer *Marguerite* a abordé la jetée de l'Ouest et s'est fait de sérieuses avaries.

Le steamer hollandais *Madura* s'est échoué à 200 mètres de la jetée. Cinq remorqueurs sont occupés à le renflouer.

Madrid, 11 juillet. — M. Sagasta, président du Conseil, fait ses démarches auprès de M. Canalejas pour qu'il accepte le portefeuille de l'Intérieur. On ne doute pas de l'acceptation de M. Canalejas.

Séville, 11 juillet. — La déclaration de l'état de siège à Séville et des mesures qui en résultent n'ont pas mis fin aux troubles qui bouleversent cette ville.

Les ouvriers fondeurs, qui sont en grève, menacent les usines dont les abords sont gardés par la troupe.

La circulation des tramways est interrompue, les manifestants ont, en plusieurs endroits, arraché les rails.

Les ouvriers grévistes, tous affiliés à la Société « Libertaria », ont juré de ne pas reprendre le travail.

L'un d'eux, Rafael Cubte, ayant manqué à ce serment, et étant retourné au travail, les membres de la Société « Libertaria » ont décidé sa mort.

Un tirage au sort a eu lieu ; un nommé Pedro Romero, désigné par le sort, a frappé d'un coup de couteau Rafaël Cucto qui est mort peu d'instants après.

La foule est très excitée : elle a hué les gendarmes et menacé de mettre le feu aux fabriques.

Milan. — Selon la *Corriere*, la grève générale des mécaniciens et des chauffeurs de railways de la Méditerranée éclaterait après le 15 juillet. Pour parer à cette éventualité, le gouvernement militariserait le personnel.

PALAIS DE JUSTICE

LA LOTERIE DU « JOURNAL »

La 9e Chambre a rendu cette après-midi son jugement dans le procès intenté au *Journal* au sujet de sa loterie.

M. Letellier, directeur, est condamné à 200 francs d'amende ; le gérant à 100 francs d'amende et solidairement aux dépens.

M. Catulle Mendès, poursuivi comme directeur de la « Critique dramatique », qui avait organisé la loterie, est acquitté.

Le tribunal n'a pas ordonné la confiscation des lots.

VIOLATION DU SECRET PROFESSIONNEL

La 10e Chambre a condamné M. Pader, médecin à Bois-Colombes, à 200 francs d'amende et à 1000 francs de dommages-intérêts pour violation du secret professionnel.

Ce docteur se trompant dans son diagnostic était prévenu d'avoir représenté comme tuberculeux un de ses clients et provoqué ainsi la rupture d'un mariage projeté.